

Les maires de St Georges

De 1790 à 2001

Ils ont administré

Ils sont 25, qui se sont succédés au poste de premier magistrat de la commune en 211 ans : de François Abel Avril, juge de paix à Denis Mercier, ingénieur. C'est en 1790 que la commune, division territoriale civile est créée. On ne connaissait avant cette date que la paroisse. Au cours de ces deux siècles, les modalités de désignation des maires ont été souvent modifiées. D'abord, ne pouvaient être électeurs (et cette notion était une nouveauté apportée par la Révolution) que les hommes, âgés d'au moins 25 ans, n'étant pas domestiques, et payant un impôt équivalent à trois jours de travail. On voit par conséquent, qu'ils étaient nombreux, ceux qui ne pouvaient participer à ce devoir citoyen ! Pauvres et serviteurs de tous ordres en étaient écartés.

Ne pouvaient être élus que les hommes payant un impôt au moins égal à dix jours de travail : là aussi, on restreignait le nombre de ceux qui pouvaient prétendre à la fonction ! Puis au XIX^e siècle, les lois changent en même temps que changent les systèmes politiques : les gouvernements d'empire, puis de monarchie, puis encore d'empire qui se succèdent et se remplacent, préfèrent les maires nommés par les préfets. On est sûr, au moins qu'ils ne se rebelleront pas contre les pouvoirs en place, mais les serviront fidèlement. Ils sont choisis parmi les notables les plus imposés.

Le maire est élu depuis la loi de 1884

Les gouvernements républicains (brève Seconde République de 1848 à 1852, et surtout Troisième de 1870 à 1940) adoptent l'élection.

Et c'est la grande loi municipale de 1884 qui accorde à tous les conseils municipaux le droit d'élire un maire, choisi parmi leur assemblée.



Arthur De Cumont,
ministre de l'Instruction Publique
des Cultes et des Beaux Arts

Curé St Georges

Les conseillers eux-mêmes doivent être élus au suffrage universel. Il n'est donc plus question de journées de travail ou d'impôts. Mais ne nous leurrions pas. C'est un suffrage universel masculin, c'est à dire ouvert à tous les hommes sans distinction de fortune ou de classe. Les femmes en sont totalement écartées.

On ne les croit pas aptes à comprendre la chose politique, ni même à s'y intéresser. Elles ne sauraient pour qui voter, pensent leurs époux et pères ! Sans doute, obéiraient-elles à leur mari, ou à leur curé ! Alors à quoi bon ?

Des notables jusqu'au XX^e siècle

A Saint-Georges comme partout ailleurs, nominations et élections se succèdent, mais tous les premiers magistrats jusqu'au début du XX^e siècle sont des notables.

On y relève le nom de trois « officiers de santé » (Jean Renou, Julien Alexis Faugeron et Jacques Beaumanoir), de deux médecins (Adrien Meslier et Jean de la Tourette), de deux notaires (Pierre Péan et François Oger), d'un noble propriétaire terrien (Théobald Walsh de Serrant), d'un officier supérieur (Emile

Faugeron), d'un ministre de l'Instruction Publique des Cultes et des Beaux Arts (Arthur de Cumont).

Ce dernier a laissé à ses collègues, le souvenir d'un homme peu cultivé, expert en gaffes, mais c'est sous son ministère que se discuta le projet de loi sur la liberté de l'enseignement privé supérieur. Il était farouchement attaché à cette liberté. Il mourut à Saint-Georges le 10 février 1902.

La dynastie des Faugeron

On peut remarquer tout au long de ce siècle une dynastie, à la fois familiale et municipale, celle des Faugeron : Julien Alexis, l'aïeul, et ses descendants, Séréné d'abord, puis Emile, général de son état.

Certains ont exercé un long mandat : c'est le cas de Maurice Lair, maire de 1922 à 1945, soit 23 ans et de Bernard Guitton qui administra la commune de 1967 à 1989, soit 22 ans.

La palme de la magistrature la plus brève revient certainement à Louis Monprofit, huissier de justice, père du docteur Jacques Ambroise Monprofit, qui fut élu le 14 mai 1871, et remplacé le 18 juin de la même année, soit un mois après.



Emile Faugeron, officier supérieur

Les maires de 1790 à 2001

Suffrage universel depuis 1944

Il faudra attendre 1944 pour que le suffrage devienne vraiment universel en intégrant les femmes dans le corps électoral, et 1974 pour abaisser à 18 ans l'âge de la majorité.

Petit à petit, l'exercice de la démocratie est devenu l'affaire de tous les Français à l'exception des incapables majeurs, et de ceux qui, coupables d'infractions pénales lourdes, se trouvent frappés d'indignité.

Sources :

[Archives municipales de Saint-Georges](#)

[Dictionnaire de Maine et Loire \(Célestin Port\)](#)

[Dictionnaire des parlementaires français.](#)



Maurice Lair, maire de 1922 à 1945

Maires	Profession	Mandat
François Abel AVRIL	Juge de paix	1790 - Mai 1791
Jean GRENERON TERNANT	Notaire	Mai 1791 - Fructidor An III (Août Septembre 1795)
Pierre PEAN	Notaire	Fructidor An III - 10 Messidor An VIII (30 juin 1800)
Jean RENOU	Officier de santé	10 Messidor An VIII - 25 Avril 1808
Charles de BOISSARD		25 Avril 1808 - 24 Novembre 1809
Julien Alexis FAUGERON	Officier de santé	24 Novembre 1809 - 23 Août 1815
François OGER	Notaire	23 Août 1815 - 14 Janvier 1826
Théobald WALSH de SERRANT	Propriétaire terrien	14 Janvier 1826 - Août 1832
Jacques BEAUMANOIR	Officier de santé	Août 1832 - Août 1835
Théobald WALSH de SERRANT	Propriétaire terrien	Août 1835 - Janvier 1836
Adrien MESLIER	Médecin	Janvier 1836 - Mars 1848
Séréné FAUGERON	Percepteur	Mars 1848 - 1869
Jean de LA TOURETTE	Médecin	1869 - Mai 1871
Louis MONPROFIT	Huissier de justice	14 Mai 1871 - 18 Juin 1871
Marie Hylas SUAUDEAU	Notaire	Juin 1871 - 1887
Arthur de CUMONT	Ministre de l'instruction publique	1887 - 1897
Emile FAUGERON	Général	1897 - 1908
Louis COTTE de JUMILLY	Inspecteur des domaines	1908 - 1919
Charles GRELIER	Négociant	1919 - 1922
Maurice LAIR	Marchand de biens	1922 - 1945
Théophile HARRAULT	Peintre en lettre	1945 - 1947
Jean GASIOROWSKI	Industriel	1947 - 1959
Léon DRAUNET	Médecin	1959 - 1967
Bernard GUITON	Haut Fonctionnaire	1967 - 1989
Denis MERCIER	Ingénieur	1989 - 2001